

DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE LILLE - CELLULE PASS'ENFANT

Tél : 03 20 49 59 59
Email : inscriptionsscolaires@mairie-lille.fr
Site Internet : <https://lille.espace-famille.net>
Adresse postale : Hôtel de ville, CS 30 667, 59 033 Lille cedex

COORDONNÉES ET HORAIRES DES MAIRIES DE QUARTIER

Bois-Blancs

18 rue du Pont à Fourchon
Tél : 03 20 17 00 40
Email : boisblancs@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 1er mardi du mois

Faubourg de Béthune

17 avenue Verhaeren
Tél : 03 20 10 96 40
Email : fbgdebethune@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Fives

127 ter rue Pierre Legrand
Tél : 03 20 71 46 10
Email : fives@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Lille-Centre

31 rue des Fossés
Tél : 03 20 15 97 40
Email : lillecentre@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 1er mardi du mois

Lille-Moulins

215 rue d'Arras
Tél : 03 28 55 09 20
Email : moulins@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

Lille-Sud

83 rue du Faubourg des Postes
Tél : 03 28 54 02 30
Email : lillesud@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Saint-Maurice Pellevoisin

74 rue Saint-Gabriel
Tél : 03 28 36 22 50
Email : stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

Vauban-Esquermes

212 A rue Colbert
Tél : 03 28 36 11 73
Email : vaubanesquermes@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Vieux-Lille

13 rue de la Halle
Tél : 03 28 38 91 40
Email : vieuxlille@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Wazemmes

100 rue de l'Abbé Aerts
Tél : 03 20 12 84 60
Email : wazemmes@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois



**Votre enfant entre en maternelle
ou change d'école à la rentrée 2019 ?**

**Mode d'emploi
pour les inscriptions scolaires du
10 janvier au 29 mars 2019**



Plus d'infos éducation sur parents.lille.fr



Vous déposez votre demande...



1. Téléchargez le formulaire d'inscription sur parents.lille.fr ou récupérez-le dans l'une des mairies de quartier.

3. Rendez-vous dans l'une des mairies de quartier avec votre dossier complet.



Entre le **10 janvier** et le **29 mars**



Attention, pour certaines mairies de quartier, il est nécessaire de **prendre rendez-vous**.
Coordonnées des mairies de quartier au verso.



2. Remplissez le formulaire et joignez-y les pièces justificatives demandées.

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Une photocopie de votre livret de famille
- ✓ En cas de séparation ou de divorce, une photocopie du jugement attestant du mode de garde



Comment inscrire votre enfant à l'école ?

Vos démarches à effectuer
entre le 10 janvier et le 29 mars 2019

Nous la traitons...



4. La mairie de quartier enregistre votre dossier et vous conseille l'école la plus proche de chez vous. Elle transmet ensuite l'ensemble des dossiers à la direction éducation de la Ville de Lille.

Pour la scolarisation d'un enfant né en 2017

Vous devez suivre la même procédure. Vous recevrez la réponse par courrier en juin. Les conditions d'accueil de votre enfant seront définies par le directeur/la directrice d'école lors de votre rencontre.

Puis, nous finalisons l'inscription !



5. En avril, vous recevez une réponse par courrier de la mairie.

Si votre demande d'école est acceptée, il vous faudra **contacter le directeur/la directrice** de l'établissement pour le/la rencontrer. Ce rendez-vous est indispensable pour l'accueil de votre enfant.

Si votre demande d'école n'est pas acceptée, **une autre école vous sera alors proposée.**

Il vous faudra ensuite **contacter le directeur/la directrice** de cet établissement pour le/la rencontrer.



Votre enfant est inscrit à l'école !



Vous recevrez ensuite votre Dossier Familial Unique qui vous permettra de **l'inscrire au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires et aux accueils de loisirs** sur l'espace famille :
<https://lille.espace-famille.net>
ou en mairie de quartier.